

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 22 janvier 2013 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : mesdames Denise Paquette, Marie-Josée Beaupré, Nathalie Filion et messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Donald Mailly, Normand Pagé, Sylvain Picard.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

8674-01-13 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

8675-01-13 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil de la MRC sont présents à la présente séance ordinaire;

Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion du point 7.1 tiré de la correspondance, le retrait des points 10, 11, 13, 34, et 49, par l'ajout du point 52.1 et par le remplacement des points 21 et 22 par les points suivants:

21. Divulgence d'information
23. Report de la séance du comité administratif du mois de février 2013

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2012
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de décembre 2012
6. Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi
7. Rapport du comité de transport
- 7.1 Appui au remboursement du financement récurrent de *La Maison Pauline Bonin*
8. Résolution afin de demander à l'entreprise CO-OP taxi Terrebonne d'acquérir un véhicule supplémentaire
9. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement #113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit

numéro 1

10. Déjeuner-bénéfice 2013 organisé par Transport 2000 Québec, lundi le 11 février 2013 - **Retiré**
11. Déjeuner-causerie organisé par l'Association québécoise des transports (AQTR), jeudi le 31 janvier 2013 - **Retiré**
12. Appui à la MRC Thérèse De-Blainville - Parachèvement de l'autoroute A-19 – Accélération des investissements
13. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Entretien mensuel préventif de boîtes de perception (décembre 2012 et janvier 2013) - **Retiré**
14. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Installation de quatre (4) boîtes de perception (#73, 74, 75 et 76) et dépôt, livraison et installation d'une boîte de perception (#77), incluant les lecteurs ACS
15. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Dépôt et livraison de deux (2) boîtes de perception (#78 et 79), incluant les lecteurs ACS
16. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Transfert de boîtes de perception pour autobus
17. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Cotisation annuelle à l'AQTIM
18. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 décembre 2012 au 15 janvier 2013)
19. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Quote-part annuelle de la MRC Les Moulins pour l'administration et les circuits numéros 37 et 125
20. Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes OPUS et de pochettes plastifiées
21. Gare de Terrebonne – **Remplacé par** - Divulgence d'information
22. Nomination de représentants - Table métropolitaine de l'accessibilité par l'Agence métropolitaine de transport (AMT)
23. Demandes de dérogation – **Remplacé par** - Report de la séance du comité administratif du mois de février 2013
24. Nomination du préfet suppléant de la MRC Les Moulins
25. Adoption du règlement numéro 5-1 amendant les articles 5 et 6 du règlement numéro 5 de la MRC Les Moulins relativement à la tenue des réunions et à l'avis de convocation du comité administratif
26. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2013
27. Résolution autorisant le paiement du loyer de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne
28. Autorisation de signature et amendement à la résolution numéro 8340-05-12 – Effets bancaires et marge de crédit

29. Stationnement incitatif sur le territoire de la MRC Les Moulins – Train de l’Est
30. Avis de motion pour l’adoption d’un règlement amendant le règlement numéro 134 relatif à la mise en place d’un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de modifier la date d’entrée en vigueur dudit régime et de prévoir les conséquences y afférentes
31. Mandat à la firme Optimum – Rachat de service et calcul des facteurs d’équivalence (FE) pour 2012
32. Création d’un poste de Réceptionniste et adoption de la description de fonctions
33. Affichage d’un poste de Réceptionniste
34. Fonds de développement de l’offre touristique de Lanaudière - **Retiré**
35. Achat d’une imprimante à plans
36. Achat de papeterie
37. Autorisation de paiement à l’entreprise Les Prévoyants – Système de sécurité
38. Renouvellement de l’adhésion annuelle à Québec Municipal
39. Renouvellement de l’adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l’Aménagement de la Rivière l’Assomption (CARA)
40. Renouvellement de l’adhésion de madame Chantal Laliberté à l’Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)
41. Formation offerte par l’Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)
42. Formation continue obligatoire du Barreau du Québec et de l’Ordre des comptables professionnels accrédités (CPA) du Québec
43. Gala des Grands Prix du tourisme de Lanaudière 2013 – Proposition de partenariat avec Tourisme Lanaudière
44. Agora métropolitaine 2013, les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2013 à Montréal
45. Mandat à la firme Solinov
46. Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l’entreprise Héritage Terrebonne et autorisation de paiement
47. Acceptation de l’avis de changement numéro 3 et autorisation de paiement à l’entreprise Alide Bergeron & Fils dans le cadre des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne (Certificat de paiement numéro 4)
48. Autorisation de paiement à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc. – Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux relativement à la stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur Charles-Aubert à Terrebonne)

49. Nomination des membres du comité consultatif agricole (CCA) - **Retiré**
50. Rapport du Comité d'aménagement
51. Rendez-vous Marketing 2013 de Tourisme Lanaudière, le 19 février 2013, à Joliette
52. Autres sujets
  - 52.1 Nomination de madame Nathalie Filion au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins
53. Période de questions
54. Clôture de la séance

ADOPTÉ

8676-01-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2012

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2012 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

8677-01-13 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 725 484,24\$ pour le mois de janvier 2013 soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer janvier 2013* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-01 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 725 484,24\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8678-01-13 Liste des chèques émis au mois de décembre 2012

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre 2012 pour un montant de 1 859 039,52\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2012* »).

ADOPTÉ

8679-01-13 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2013* »).

ADOPTÉ

8680-01-13 Appui au remboursement du financement récurrent de *La Maison Pauline Bonin*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire témoigner de

l'excellent travail effectué par l'organisme *La Maison Pauline Bonin* auprès des femmes monoparentales de la région ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 22 janvier 2013, les membres du conseil ont pris connaissance de la situation financière de *La Maison Pauline Bonin* et ont été très étonnés de constater qu'après 10 ans d'existence et de succès, cet organisme ne bénéficie toujours que d'une subvention de 40 000\$ indexée annuellement ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie *La Maison Pauline Bonin* dans ses démarches pour rehausser son financement récurrent à 170 000\$ par année, et ce, de façon à soutenir encore plus de femmes monoparentales de notre région et leurs enfants, à briser le cycle de la pauvreté.

QUE la présente résolution soit transmise à *La Maison Pauline Bonin*, à la ministre responsable de la région de Lanaudière, madame Véronique Hivon, à la présidente-directrice générale de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Lanaudière, madame Lucie Leduc et au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, monsieur Réjean Hébert.

ADOPTÉ

8681-01-13 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8682-01-13 Résolution afin de demander à l'entreprise CO-OP Taxi Terrebonne d'acquérir un véhicule supplémentaire

CONSIDÉRANT l'entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise CO-OP Taxi Terrebonne relativement au transport adapté;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins de la MRC Les Moulins, les membres du conseil jugent opportun de demander à l'entreprise CO-OP Taxi Terrebonne de se procurer un véhicule taxi adapté supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à l'entreprise CO-OP Taxi Terrebonne de se procurer un véhicule taxi adapté supplémentaire, et ce, afin de répondre aux besoins de la MRC Les Moulins relativement au transport adapté.

ADOPTÉ

8683-01-13 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement #113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 1

Monsieur Clermont Lévesque donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption du règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement #113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 1.

8684-01-13 Appui à la MRC Thérèse De-Blainville - Parachèvement de l'autoroute A-19 – Accélération des investissements

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, vient de faire connaître publiquement l'hypothèse d'un report des travaux de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, pour l'horizon 2020 plutôt que 2015 comme il était prévu;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec avait pris l'engagement de réaliser le parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif, entre l'autoroute A-440 à Laval et l'autoroute A-640 à Bois-des-Filion;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a confirmé publiquement cet engagement le 21 juin 2010 et annoncé l'ouverture du nouveau tronçon pour l'horizon 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement a été repris par tous les principaux partis politiques lors de la campagne électorale de 2012, dont les partis formant l'actuel gouvernement et les première et deuxième oppositions officielles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est réclamé par les citoyens de Laval et de la couronne nord de Montréal depuis maintenant 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait d'apporter une solution à de graves problèmes de congestion, de sécurité, de pollution, d'émissions de gaz à effet de serre, causés par un débit journalier moyen d'environ 60 000 véhicules à l'intersection du boulevard Adolphe-Chapleau et de la route 335 à Bois-des-Filion, soit plus de trois fois la capacité théorique de ladite intersection;

CONSIDÉRANT QUE ce projet offrirait à la population de Laval et de la couronne nord une alternative efficace en transport collectif en permettant aux autobus de se rabattre rapidement vers les stations de métro de Laval, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation entre la couronne nord et Laval;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a déjà reçu l'appui de la Ville de Laval et de l'ensemble des villes, des MRC, des organismes socio-économiques et environnementaux et des autorités organisatrices de transport de la couronne nord, ainsi que de la Conférence régionale des élus des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est dûment inscrit au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la communauté métropolitaine de Montréal, constituée de 82 villes de la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie de la planification de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en vue de la mise en place des voies réservées au transport collectif et d'un stationnement incitatif à Bois-des-Filion;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la MRC Thérèse De-Blainville dans ses démarches relatives au parachèvement de l'autoroute A-19 et à l'accélération des investissements.

QUE soit dénoncé tout report indu du projet de parachèvement de l'autoroute A-19 avec voies réservées au transport collectif.

QUE le gouvernement du Québec soit requis, au contraire, d'accélérer les investissements en vue du parachèvement de l'autoroute A-19, et notamment, la finalisation des études d'avant-projet amorcées depuis 2010 ainsi que les travaux du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), de façon à répondre le plus rapidement possible aux attentes légitimes des populations concernées, en matière de mobilité durable.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Thérèse De-Blainville, au ministre responsable de la région de Laval, au ministre responsable de la région de Montréal, au ministre responsable de la région des Laurentides, au ministre responsable de la région de Lanaudière, aux députés et députées de l'Assemblée nationale des comtés de Laval, Laurentides et Lanaudière, au ministre des Transports, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, au président du Conseil du Trésor et à la Première ministre du Québec.

ADOPTÉ

8685-01-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Installation de quatre (4) boîtes de perception (#73, 74, 75 et 76) et dépôt, livraison et installation d'une boîte de perception (#77), incluant les lecteurs ACS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition de boîtes de perception électroniques intelligentes compatibles SIGTIA, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1775, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 82 347,08\$, incluant la TVQ, relativement à l'installation de quatre (4) boîtes de perception (#73, 74, 75 et 76) et au dépôt, livraison et installation d'une boîte de perception (#77), incluant les lecteurs ACS;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 82 347,08\$, incluant la TVQ, relativement à l'installation de quatre (4) boîtes de perception (#73, 74, 75 et 76) et au dépôt, livraison et installation d'une boîte de perception (#77), incluant les lecteurs ACS, le tout conformément à la facture numéro 1775, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-02 émis par le trésorier au montant de 82 347,08\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725 «*Acquisition d'équipement d'autobus*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8686-01-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Dépôt et livraison de deux (2) boîtes de perception (#78 et 79), incluant les lecteurs ACS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder à l'acquisition de boîtes de perception électroniques intelligentes compatibles SIGTIA, sujet à l'autorisation du versement d'une subvention du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1808, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 61 760,31\$, incluant la TVQ, relativement au dépôt et à l'installation de deux (2) boîtes de perception (#78 et 79), incluant les lecteurs ACS;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par Sylvain Picard, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 61 760,31\$, incluant la TVQ, relativement au dépôt et à l'installation de deux (2) boîtes de perception (#78 et 79), incluant les lecteurs ACS, le tout conformément à la facture numéro 1808, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-03 émis par le trésorier au montant de 61 760,31\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-725 «*Acquisition d'équipement d'autobus*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8687-01-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Transfert de boîtes de perception pour autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de récupérer quatre (4) boîtes de perception de quatre (4) autobus et de les installer dans quatre (4) autres autobus;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1807, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 13 175,01\$, incluant la TVQ, relativement au transfert de quatre (4) boîtes de perception pour autobus, incluant les lecteurs ACS;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert de quatre (4) boîtes de perception, de quatre (4) autobus vers quatre (4) autres autobus, pour un montant de 13 175,01\$, incluant la TVQ, et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, ladite somme, le tout conformément à la facture numéro 1807, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-04 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 13 175,01\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien boîtes électroniques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8688-01-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Cotisation annuelle à l'AQTIM

CONSIDÉRANT la facture numéro 1811, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 154 033,02\$, incluant la TVQ, relativement à la cotisation annuelle à l'AQTIM, incluant la vente et la perception;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 154 033,02\$, incluant la TVQ, relativement à la cotisation annuelle à l'AQTIM, incluant la vente et la perception, le tout conformément à la facture numéro 1811, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-05 émis par le trésorier au montant de 154 033,02\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-970 « *Contribution AQTIM* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8689-01-12 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus (15 décembre 2012 au 15 janvier 2013)

CONSIDÉRANT la facture numéro 1784, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 3 260,21\$, incluant la TVQ, relative au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 décembre 2012 au 15 janvier 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 3 260,21\$, incluant la TVQ, relativement au service mensuel de téléphonie entre SIGTIA central et les SIGTIA autobus, pour la période du 15 décembre 2012 au 15 janvier 2013, le tout conformément à la facture numéro 1784 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-06 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 260,21\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551, « *Entretien des boîtes électroniques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8690-01-13 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Quote-part annuelle de la MRC Les Moulins pour l'administration et les circuits numéros 37 et 125

CONSIDÉRANT l'entente entre les MRC participantes pour l'administration et les circuits 37 et 125;

CONSIDÉRANT la facture numéro 1804, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 401 010,08\$, relative à la quote-part annuelle de la MRC Les Moulins pour l'administration et les circuits numéros 37 et 125;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 401 010,08\$, relativement à la quote-part 2013 de la MRC Les Moulins pour l'administration et les circuits numéros 37 et 125, payable en quatre versement égaux le 31 janvier, le 30 avril, le 31 juillet et le 31 octobre, le tout conformément à la facture numéro 1804 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-07 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 401 010,08\$, incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-971, « *Contribution CRT* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

8691-01-13 Autorisation de paiement à l'AQTIM – Achat de cartes OPUS et de pochettes plastifiées

CONSIDÉRANT le bon de livraison provisoire numéro aqtim-13001, daté du 10 janvier 2013, transmis à la MRC Les Moulins par l'AQTIM, au montant de 9 152,01\$, incluant les taxes, pour l'achat de 3 000 cartes OPUS et de 5 000 pochettes plastifiées;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre à l'AQTIM, la somme de 9 152,01\$, incluant les taxes, relativement à l'achat de 3 000 cartes OPUS et de 5 000 pochettes plastifiées.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-08 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 152,01\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-672 « *Frais cartes usagers* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Divulgateion d'information

Madame Denise Paquette, préfète suppléante, divulgue officiellement que sa fille, Me Catherine Bérard, occupe un poste à l'Agence métropolitaine de transport de Montréal (AMT) et demande que cette information soit consignée au procès-verbal.

8692-01-13 Nomination de représentants - Table métropolitaine de l'accessibilité par l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

CONSIDÉRANT QUE l'Agence métropolitaine de transport (AMT) souhaite réunir l'ensemble des parties prenantes de la région métropolitaine en matière d'accessibilité aux réseaux de transport collectif et de transport adapté autour d'une même table, dans le but de favoriser une plus grande concertation;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT sollicite la collaboration de la MRC Les Moulins et demande de désigner ses représentants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Anouk Racette et Odette Quevillon soient et sont désignées par le conseil de la MRC Les Moulins pour représenter la MRC Les Moulins à la Table métropolitaine de l'accessibilité par l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Michel Veilleux de l'AMT.

ADOPTÉ

8693-01-13 Report de la séance du comité administratif du mois de février 2013

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance du comité administratif prévue le mercredi 6 février 2013 soit et est reportée au mardi 12 février 2013, à 8h.

ADOPTÉ

8694-01-13 Nomination du préfet suppléant de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Paquette a été proclamée élue mairesse de la Ville de Mascouche le 18 décembre 2012 et qu'elle a prêté le serment requis;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC nomme parmi ses membres, un préfet suppléant, lequel est choisi parmi les maires;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE madame Denise Paquette, mairesse de la Ville de Mascouche, soit et est nommée préfète suppléante de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

8695-01-13 Adoption du règlement numéro 5-1 amendant les articles 5 et 6 du règlement numéro 5 de la MRC Les Moulins relativement à la tenue des réunions et à l'avis de convocation du comité administratif

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 5-1 intitulé « *Règlement amendant les articles 5 et 6 du règlement numéro 5 de la MRC Les Moulins relativement à la tenue des réunions et à l'avis de convocation du comité administratif* ». L'objet de ce règlement est de modifier le mode de convocation des réunions du comité administratif.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

8696-01-13 Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2013;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2013:

2013	
FOURNISSEUR	ENGAGEMENTS
9201-8654 Québec Inc.	38 655,00\$
Climatisation Profair	1 200,00\$
COBAMIL	14 135,00\$
COOP Taxi Terrebonne	115 800,00\$
Cotisation CRT Lanaudière	212 750,00 \$
Crédit Ford	6 990,00\$
CRT Lanaudière – Entretien 82 boîtes	83 640,00\$
CRT Lanaudière – Téléphonie 82 boîtes	37 884,00\$
Cybergénération	2 170,00\$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & ass.	15 500,00\$
Entente CLDEM	1 361 882,00\$
Entente CIT Laurentides	258 139,00\$
Entente CRT Lanaudière	188 261,00\$
Entente Viagym	140 896,00\$
Entretien ménager Techno Pro	47 082,00\$
Fiducie immobilière SCPG	406,00\$
Fondation du Cégep	30 000,00\$
Lanau Bus S.E.C	16 961 846,00\$
Lanau Com S.E.C	319 082,00\$
Les Prévoyants	1 380,00\$
Logiciel CMM	500,00\$
Pitney Bowes	1 392,00\$
RTCR (Protocole d'entente)	35 955,00\$
Salaires et charges sociales	1 683 347,00\$
Tapis commercial	1 823,00\$
Tourisme des Moulins	162 000,00 \$
	<u>21 722 715,00\$</u>

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-09 émis par le secrétaire trésorier au montant de 21 722 715,00\$, excluant les taxes, soit accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8697-01-13 Résolution autorisant le paiement du loyer de la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 7660-12-10, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un bail en vue de la relocalisation des bureaux de la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement du loyer dudit bail pour les mois de janvier, février, mars et avril 2013;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'autoriser le paiement du loyer mensuel prévu à la convention de bail du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, soit 12 885,00\$, excluant les taxes et l'indice d'augmentation du coût de la vie selon Statistique Canada pour l'ensemble du Canada, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 avril 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-10 émis par le secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 51 540,00\$, excluant les taxes et l'indice d'augmentation du coût de la vie selon Statistique Canada pour l'ensemble du Canada, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-511 « *Relocalisation de la MRC* ».

ADOPTÉ

8698-01-13 Autorisation de signature et amendement à la résolution numéro 8340-05-12 – Effets bancaires et marge de crédit (amendée par résolution 9172-11-13)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8340-05-12, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les personnes autorisées, auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne, à signer toute convention relative aux comptes numéros 89174 et 89175 de la MRC Les Moulins, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée.

CONSIDÉRANT la nomination de madame Denise Paquette à titre de préfète suppléante, il y a lieu d'amender la résolution numéro 8340-05-12 afin d'autoriser madame Denise Paquette en remplacement de monsieur Richard Marcotte;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 8340-05-12 soit et est amendée et ainsi, que madame Denise Paquette soit et est autorisée à signer les effets bancaires, toute convention relative aux comptes numéros 89174 et 89175 de la MRC Les Moulins, à régler toutes affaires bancaires avec ladite Caisse et à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins toutes conventions relatives aux produits et services de la Caisse susmentionnée, en remplacement de monsieur Richard Marcotte.

QUE deux (2) signatures parmi les personnes autorisées soient requises, dont une signature d'un élu et une signature d'un fonctionnaire.

ADOPTÉ

8699-01-13 Stationnement incitatif sur le territoire de la MRC Les Moulins – Train de l'Est

CONSIDÉRANT QUE le train de l'Est dont la mise en service est prévue à compter de l'automne 2013 constitue un élément majeur de la modernisation et du développement du réseau de transport métropolitain et confirmera le Grand Montréal comme l'une des meilleures métropoles durables d'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins veut offrir un service optimal et durable pour tous ses résidants, autant ceux qui se rendront à la gare par le service de transport en commun que ceux qui utiliseront leur propre véhicule;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite que les stationnement incitatifs à mettre en place sur son territoire respectent les principes de développement durable prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM en réduisant les effets négatifs des îlots de chaleur et en promouvant les bénéfices des secteurs TOD;

CONSIDÉRANT QU'actuellement la possibilité de prévoir des stationnements étagés ne puisse pas être envisagée;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Terrebonne et de Mascouche ont déjà signifié leur intérêt à participer financièrement au financement d'une partie des infrastructures si un stationnement étagé est prévu sur le site des gares du train de l'Est;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie de la présente résolution,

QUE La MRC Les Moulins demande à l'AMT, le MTQ, Infrastructure Québec et la CMM de privilégier la construction en 2013 de stationnements étagés sur le territoire de la MRC Les Moulins.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise au ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault, au ministre responsable de la région de Montréal et président du Comité ministériel de la région métropolitaine, monsieur Jean-François Lisée, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Michael Applebaum, et au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, à la députée de Masson, madame Diane Gadoury-Hamelin.

ADOPTÉ

8700-01-13 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 134 relatif à la mise en place d'un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de modifier la date d'entrée en vigueur dudit régime et de prévoir les conséquences y afférentes

Madame Marie-Josée Beaupré donne avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 134 relatif à la mise en place d'un régime de retraite pour les employés de la MRC Les Moulins afin de modifier la date d'entrée en vigueur dudit régime et

de prévoir les conséquences y afférentes et demande une dispense de lecture.

8701-01-13 Mandats à la firme Optimum – Rachat de service et calcul des facteurs d'équivalence (FE) pour 2012

CONSIDÉRANT QUE, suite à la mise en place d'un régime de retraite à prestation déterminée pour les employés de la MRC, le conseil juge opportun d'octroyer un mandat afin de calculer le coût de rachat d'années de service par les employés de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 134 de la MRC Les Moulins sera amendé, il y a lieu d'octroyer un mandat afin de calculer les facteurs d'équivalence pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT les propositions présentées par madame Jacqueline Desrosiers, conseillère principale pour la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., en date du 16 janvier 2013, aux montants de 19 850,00\$, excluant les taxes, pour le calcul du rachat de service et au montant de 850,00\$, excluant les taxes, pour le calcul des facteurs d'équivalence pour l'année 2012;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mandat pour le calcul du coût de rachat d'années de service par les employés de la MRC Les Moulins soit et est octroyé à la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., pour un montant de 19 850,00\$, excluant les taxes, conformément à la proposition présentée par madame Jacqueline Desrosiers, conseillère principale pour la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., en date du 16 janvier 2013, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat pour le calcul des facteurs d'équivalence pour l'année 2012, soit et est octroyé à la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., pour un montant de 850,00\$, excluant les taxes, conformément à la proposition présentée par madame Jacqueline Desrosiers, conseillère principale pour la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., en date du 16 janvier 2013, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-11 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 20 700,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8702-01-13 Création d'un poste de Réceptionniste et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « Réceptionniste »;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste de « Réceptionniste », il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à créer un poste de « Réceptionniste », dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 3.

QUE les membres du conseil adoptent la description de fonctions relative au poste de « Réceptionniste », laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8703-01-13 Affichage d'un poste de Réceptionniste

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste de « Réceptionniste »;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste de « Réceptionniste » dans le journal La Revue, au montant de 555,48\$, excluant les taxes, dans le journal Le Trait d'Union, au montant de 436,91\$, excluant les taxes et sur les sites internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-12 émis par le trésorier au montant de 992,39\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2390-341 « *Publicité - Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8704-01-13 Achat d'une imprimante à plans

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'une imprimante à plans pour le service d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Montréal Soft, datée du 10 janvier 2013, au montant de 3 145,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une imprimante à plans;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Sylvain Picard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise Montréal Soft, datée du 10 janvier 2013, au montant de 3 145,00\$, excluant les taxes, pour l'achat d'une imprimante, pour le service d'aménagement, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, ladite somme, après la livraison et sur réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-13 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 145,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-726 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8705-01-13 Achat de papeterie

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de papeterie diverse;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Micro compo, datée du 11 janvier 2013, au montant de 1 683,50\$, excluant les taxes, pour faire l'achat de papeterie diverse;



Il est proposé par madame Nathalie Filion, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Micro compo pour l'achat de papeterie diverse, au montant de 1 683,50\$, excluant les taxes, soit et est acceptée, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution soit et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, ladite somme, après la livraison et sur réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-14 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 683,92\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-670, « *Fourniture de bureau* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8706-01-13 Autorisation de paiement à l'entreprise Les Prévoyants – Système de sécurité

CONSIDÉRANT QUE les bureaux administratifs de la MRC Les Moulins et le terminus de Terrebonne sont reliés à un système de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la proposition transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise Les Prévoyants, aux montants mensuels de 65,00\$, excluant les taxes, pour le système de sécurité au terminus de Terrebonne, et de 50,00\$, excluant les taxes, pour le système de sécurité des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'entreprise Les Prévoyants, un montant mensuel de 115,00\$, excluant les taxes, pour le système de sécurité des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins et du terminus de Terrebonne, payable quatre fois par année.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-14.1 émis par le secrétaire-trésorier au montant mensuel de 50,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-522 « *Entretien bâtisse* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-14.2 émis par le secrétaire-trésorier au montant mensuel de 65,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien général des locaux – Terminus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8707-01-13 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal (service internet);

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Filion et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Québec Municipal, l'adhésion annuelle au service internet de Québec Municipal, au montant de 863,31\$, incluant les taxes et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-15 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 862,31\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et

est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8708-01-13 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-016 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8709-01-13 Renouvellement de l'adhésion de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de madame Chantal Laliberté à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ);

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ), la cotisation annuelle de madame Chantal Laliberté, au montant de 390,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-17 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 390,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 «*Association*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8710-01-13 Formation offerte par l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ)

CONSIDÉRANT qu'une formation relative au schéma d'aménagement de 3<sup>e</sup> génération est offerte par l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ), au montant de 175,00\$, excluant les taxes, le 15 février 2013, à Montréal;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, soit et est autorisée à assister à la formation offerte par l'Association des Aménagistes Régionaux du Québec (AARQ), relativement au schéma d'aménagement de 3<sup>e</sup> génération, pour un montant de 175,00\$, excluant les taxes, laquelle se tiendra le 15 février 2013, à Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-18 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 175,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2130-454 « *Administration – Formation* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8711-01-13 Formation continue obligatoire du Barreau du Québec et de l'Ordre des comptables professionnels accrédités (CPA) du Québec

CONSIDÉRANT les exigences du Barreau du Québec et de l'Ordre des comptables professionnels accrédités (CPA) du Québec relativement à la formation continue de leurs membres;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Charles Dubuc, avocat, madame Martine Baribeau, avocate et madame Marie-Claude Corbeil, CPA, soient et sont autorisés à suivre les heures de formation exigées, le tout dans le cadre des exigences du Barreau du Québec et de l'Ordre des CPA du Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-19 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-454 « *Administration – Formation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8712-01-13 Gala des Grands Prix du tourisme de Lanaudière 2013 – Proposition de partenariat avec Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT la tenue du Gala régional des Grands Prix du tourisme Desjardins de Lanaudière qui aura lieu le mercredi 20 mars 2013, à l'hôtel Impéria de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre son travail de positionnement afin d'augmenter sa notoriété touristique et faire augmenter les retombées économiques de ce secteur d'activité pour notre région, Tourisme Lanaudière souhaite poursuivre et développer des liens plus étroits avec différents partenaires économiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins constitue un partenaire de choix avec lequel Tourisme Lanaudière souhaite collaborer et ainsi, propose à la MRC de soutenir l'industrie touristique en échange d'une visibilité liée au type de partenariat;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres de la MRC Les Moulins acceptent de collaborer avec Tourisme

Lanaudière à titre de « Partenaire majeur » en échange d'une visibilité proportionnelle, et ce, afin de soutenir l'industrie touristique de la région et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre la somme de 4 000,00\$ à Tourisme Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-20 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 000,00, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8713-01-13 Agora métropolitaine 2013, les 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2013 à Montréal

CONSIDÉRANT la tenue de l'Agora métropolitaine 2013 organisée par la CMM, du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2013, au Palais des Congrès de Montréal;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, madame Denise Paquette, préfète suppléant, monsieur Daniel Pilon, directeur général et madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement du territoire soient et sont autorisés à participer l'Agora métropolitaine 2013 organisée par la CMM, du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2013, au Palais des Congrès de Montréal. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-21 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 40,00\$ par personne, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès, Colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8714-01-13 Mandat à la firme Solinov

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun qu'une rencontre d'information préparatoire sur la collecte et du traitement des matières résiduelles organiques soit tenue avec les gestionnaires et élus;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Solinov, datée du 26 novembre 2013, pour la présentation d'une session d'information d'une demi-journée sur la collecte et du traitement des matières résiduelles organiques, pour un montant de 1 300,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de la firme Solinov pour la présentation d'une demi-journée d'une session d'information sur la collecte et du traitement des matières résiduelles organiques, pour un montant de 1 300,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de service de la firme Solinov, datée du 26 novembre 2013.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-22 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 1 300,00\$, poste budgétaire 2450-410 « *Matière résiduelles* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8715-01-13 Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés dans le cadre du recours institué par l'entreprise Héritage Terrebonne et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'avocats afin de représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 11 janvier 2013, de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, relativement aux honoraires professionnels pour représenter la MRC Les Moulins dans le dossier susmentionné, au tarif de 8 000,00\$, excluant les taxes, pour la préparation et la tenue de l'audition d'une requête en injonction interlocutoire provisoire les 21 et 22 mai 2013;

CONSIDÉRANT la facture numéro 356076, au montant de 10 062,30\$, excluant les taxes, transmise par ladite firme à titre d'honoraires professionnels encourus dans le dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, pour représenter la MRC Les Moulins dans le dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins, aux tarifs de 8 000,00\$, excluant les taxes, pour la préparation et la tenue de l'audition d'une requête en injonction interlocutoire provisoire les 21 et 22 mai 2013, le tout conformément à l'offre de service de ladite firme, datée du 11 janvier 2013.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 10 062,30\$, excluant les taxes, à la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, à titre d'honoraires professionnels encourus dans le cadre du dossier Héritage Terrebonne Inc. c. MRC Les Moulins, conformément à la facture numéro 356076, transmise à la MRC par ladite firme.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2013-23 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant de 18 062,30\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 «*Service juridique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8716-01-13 Acceptation de l'avis de changement numéro 3 et autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils dans le cadre des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne (Certificat de paiement numéro 4)

CONSIDÉRANT l'avis de changement numéro 3, datée du 17 décembre 2012, transmise par monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc., au montant de 1 015,88\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 17 décembre 2012, transmise par monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc., au montant de 35 999,54\$ (incluant les taxes, une retenue de 5% et le montant relatif à l'avis de changement numéro 3), représentant le certificat de paiement numéro 4 relativement aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne, effectués par l'entreprise Alide Bergeron et fils, lesquels ont été autorisés par les résolutions numéros 7506-08-10, 8105-11-11, 8266-03-12, 8363-05-12;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'avis de changement numéro 3 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Alide Bergeron et fils, la somme de 35 999,54\$ (incluant les taxes, une retenue de 5% et le montant relatif à l'avis de changement numéro 3), représentant le certificat de paiement numéro 4 relativement aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche dans le secteur Charles-Aubert à Terrebonne, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 17 décembre 2012, de monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc., jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », les certificats de disponibilité de crédit n° 2010-100 ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

8717-01-13 Autorisation de paiement à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc. – Honoraires professionnels pour la surveillance des travaux relativement à la stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur Charles-Aubert à Terrebonne)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc., par la résolution numéro 7507-08-10 du conseil de la MRC Les Moulins relativement à la surveillance des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur Charles-Aubert);

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 6 novembre 2012, au montant de 2 471,96\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc., la somme de 2 471,96\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la surveillance des travaux relativement aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur Charles-Aubert).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-101 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 7507-08-10.

ADOPTÉ

8718-01-13 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8719-01-13 Rendez-vous Marketing 2013 de Tourisme Lanaudière, le 19 février 2013, à Joliette

CONSIDÉRANT la tenue du Rendez-vous Marketing 2013 de Tourisme Lanaudière le 19 février 2013 à Joliette;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Josée Beaupré soit et est autorisé à assister au Rendez-vous Marketing 2013 de Tourisme Lanaudière, le 19 février 2013, à Joliette. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit no 2013-24, émis par le secrétaire-trésorier au montant de 45\$ par personne, incluant les taxes, poste budgétaires 2110-312 « *Dépenses législatives – Congrès, Colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8720-01-13 Nomination de madame Nathalie Filion au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE l'article 82 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7258-01-10, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette ainsi que messieurs Daniel L'Espérance et Frédéric Asselin au Comité d'aménagement de la MRC Les Moulins et que par sa résolution numéro 8567-10-12, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Sylvain Picard audit comité;

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Paquette désire céder son siège audit comité;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Filion soit et est nommée au comité d'aménagement de la MRC Les Moulins, en remplacement de madame Denise Paquette.

ADOPTÉ

Période de questions

Une citoyenne questionne concernant le point numéro 9 de l'ordre du jour et demande si les procès-verbaux des séances du conseil de la MRC sont sur son site internet. Une autre citoyenne demande des précisions concernant le point numéro 46 de l'ordre du jour.

8721-01-13 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier